BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5624

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANCY

Jugement prononçant

Date : 18 septembre 2026.
Autre jugement prononçant.
953 987 773 RCS Nancy.
PAT ZERBAZ REUNION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : Recherche et développement visant la conception de produits cosmétiques, pharmaceutique.
Adresse : 31, chemin de la Croix de Jubile, 97410 Saint-Pierre.
Complément de jugement : Le Tribunal des Activités Économiques de Nancy a prononcé en date du 18/09/2026 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026/339, date de cessation des paiements le 03/08/2026 et a désigné en qualité de juge commissaire : Madame Carine JEANNIN, de juge commissaire suppléant : Monsieur Jean-Baptiste MERVELET, d'administrateurs : la SELARL ELISE DE LAISSARDIERE, 18 rue St Bernard, Saint-Denis 97400, la Réunion avec mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion de l'entreprise, à l'exception de ceux relevant de la gestion sociale et la SELARL KSG prise en la personne de Me Christophe GELIS, 73 rue de la Colline, 54000 Nancy, avec pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes relevant de la gestion sociale de l'entreprise, de mandataires judiciaires : la SCP Pierre BRUART prise en la personne de Maître Pierre BRUART, 161 rue André Bisiaux, 54320 Maxéville, chargée de la vérification des créances autres que salariales et la SELAS MJ RUN ASSOCIES, prise en la personne de Me Franklin BACH, 49 rue Sainte-Marie, 97400 Saint-Denis, La Réunion, chargée de la vérification et de l'établissement des relevés de créances résultant des contrats de travail et a ouvert une période d'observation expirant le 18/03/2027. Les mandataires judiciaires devront déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter de la publication au bodacc du jugement d'ouverture. Les déclarations des créances sont à déposer aux mandataires judiciaires dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.